

## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 9/10/2015 : COMPTE RENDU

AVIGNON, le 12/10/2015,

Ce CTL abordait enfin le projet d'implantation du PCR, ainsi que son impact tant pour les agents concernés par son périmètre, que pour la répercussion sur les PCE du département.

Toutes les organisations syndicales ont sollicité tous les collègues concernés (PCE, FI et CSP), ce qui a permis d'inviter dix « experts » à venir s'exprimer lors de cette séance. Sur un autre mode d'expression, certains collègues d'une résidence qui n'avaient pas pu se déplacer ont rédigé un texte qui a été lu en séance et qui a servi de support au débat.

Après la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (voir pièce jointe), le Directeur et son équipe ont délibérément voulu gagner du temps afin de réduire le débat. Triste constat de ce que vos élus subissent à chaque commission, mais que la décence aurait voulu que nos collègues experts en soient épargnés....

Ce n'est donc qu'à 10h30, et sur l'intervention d'un « expert », que le débat a pu s'engager.

Quelle était notre proposition ? Simple : implanter un PCR sur chaque site d'implantation d'un PCE (Avignon, Carpentras, Cavaillon et Orange). L'avantage évident consistant au fait qu'aucun agent n'aurait à subir une mobilité géographique plus forcée que choisie. D'autre part, les liaisons auraient été plus directes entre les différents éléments du contrôle.

Et comme à chaque CTL, la Direction s'est assise sur nos propositions. Elle a même cru bon d'ajouter que le PCR est une structure à vocation départementale, et qu'une seule résidence d'implantation aurait pu être choisie au lieu des trois proposées (Avignon, Cavaillon et Orange).

Résultat de ce choix incompréhensible ( car non expliqué clairement), il subsistera deux PCE contre quatre actuellement, et seuls 8 emplois sur 17 (situation au 01/09/2015) seront prélevés sur les cellules CSP. Pourquoi ? Réponse : le nombre de CSP engagés ne concernent que 8 agents en équivalent temps plein (A se demander ce que faisaient les autres !!!). Tout cela dit en présence de collègues « experts » venus des CSP !!! Voilà comment en repeuple les SIP dans le Vaucluse ; en prévision des suppressions de postes à venir ?

**S'ensuit un savant mélange de transfert de postes des anciennes structures aux nouvelles, sauf pour le PCE d'Avignon, service dans lequel les collègues en place sont priés d'y rester merci ! L'agrégat des savoir-faire issus des différents services composant le PCRCP ne passera pas par Avignon ! Mutualisation ou pas mutualisation ?**

**Quelles seront les règles d'affectation ? Demande de mutation avec priorité sur le PCRCP (avec garantie de l'ancienneté également ?), garantie de maintien à résidence pour les autres, mais sur des services autres (SIP pour les collègues des CSP), SIE pour les B des PCE supprimés, Quid pour les A affectés contrôle ? Surnombre ?**

**Autre sujet sur lequel aucune explication n'a pu être obtenue : que deviennent le poste C de la FI de Cavillon et le poste B du PCE d'Orange actuellement non pourvus.**

**Jusqu'à présent, les bilans des expérimentations dans les autres directions servaient de support à la suite des opérations. Ici, rien du tout. Pas de bilan, pas de piste, pas de compte-rendu ni de synthèse des groupes de travail : après le mois de juin où l'on s'est entendu dire « on discutera de tout cela au CTL de septembre », le nouveau slogan est devenu « cf la clause de revoyure entre 6 mois et 1 an après la mise en place de la structure.**

**Aucune réponse claire, malgré les interventions, toutes pertinentes, de nos « experts », qui en fin de séance, ont fait le même constat que vos élus, malheureusement.... La Direction décide, et les CTL se transforment en chambre d'enregistrement. Le Directeur se permettant, de stopper net ce débat en trois temps : 14h45, « on n'est pas ici pour discuter des missions, des RH.... mais de l'initialisation de la structure ;15h15 fin des débats pour les experts, et 15h30, après le vote UNANIMEMENT CONTRE de la part des quatre syndicats participants.**

**Devant ce nouvel exemple de Dialogue social (expression de laquelle les mots « dialogue » et « social » devraient être supprimés !), vos élus ont décidé de quitter la séance, sans incidence sur les autres points à l'ordre du jour, notamment le vote sur les modifications des horaires de la trésorerie de Bollène ; celui-ci étant réputé acquis du fait que l'on était en 2ème convocation.**